

Délibération N°5 B

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES "PAYS DE LAPALISSE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Quatorze Décembre à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 08 Décembre 2023 s'est réuni,
à la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire
publique

sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. Mme
PERICHON. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusé :

Commune de LAPALISSE : M. ROUSSILHE, pouvoir à M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président propose d'adopter une nouvelle grille
tarifaire pour les entrées du spectacle Son & Lumière 2024 comme
suit :

-Adultes (à partir de 16 ans) : 16,67 € HT soit 20 € TTC

-Jeunes (de 11 à 15 ans inclus) : 12,50 € HT soit 15 € TTC

-Enfants (de 4 à 10 ans inclus) : 8,33 € HT soit 10 € TTC

-Enfants de moins de 7 ans (n'occupant pas une place assise) :
gratuit

-Groupes (à partir de 15 places et un seul règlement) et membre
de la FFFSH (sur présentation de carte d'adhérent) : Cet achat
pourra être effectué uniquement au guichet – pas de vente
internet : 12,50 € HT soit 15 € TTC

-Adhérent CNAS (réservé aux adhérents CNAS et à ses ayants-
droits) : cet achat pourra être effectué sur internet sur
présentation d'un code promotionnel ou au guichet (sur
présentation de la carte de membre et d'une pièce d'identité) :
12,50 € HT soit 15 € TTC

-Personnes bénéficiant d'une prestation de produit touristique
commercialisé par l'Office de Tourisme du Pays de Lapalisse :
adulte 12,50 € HT soit 15 € TTC ; jeune et enfant 8,33 € HT soit
10 € TTC

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	24
VOTANTS :	25

OBJET :

**SPECTACLE SON &
LUMIERE – TARIFS 2024.**

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les entrées applicable au Spectacle Son et Lumière 2024 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

Certifié exécutoire

Transmis en Sous-Préfecture

de Vichy le :

Publié ou Notifié

le :

Accusé Réception en Sous-Préfecture

le :

Ou Accusé Réception de la télétransmission

le :

22 DEC. 2023
15 DEC. 2023

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~